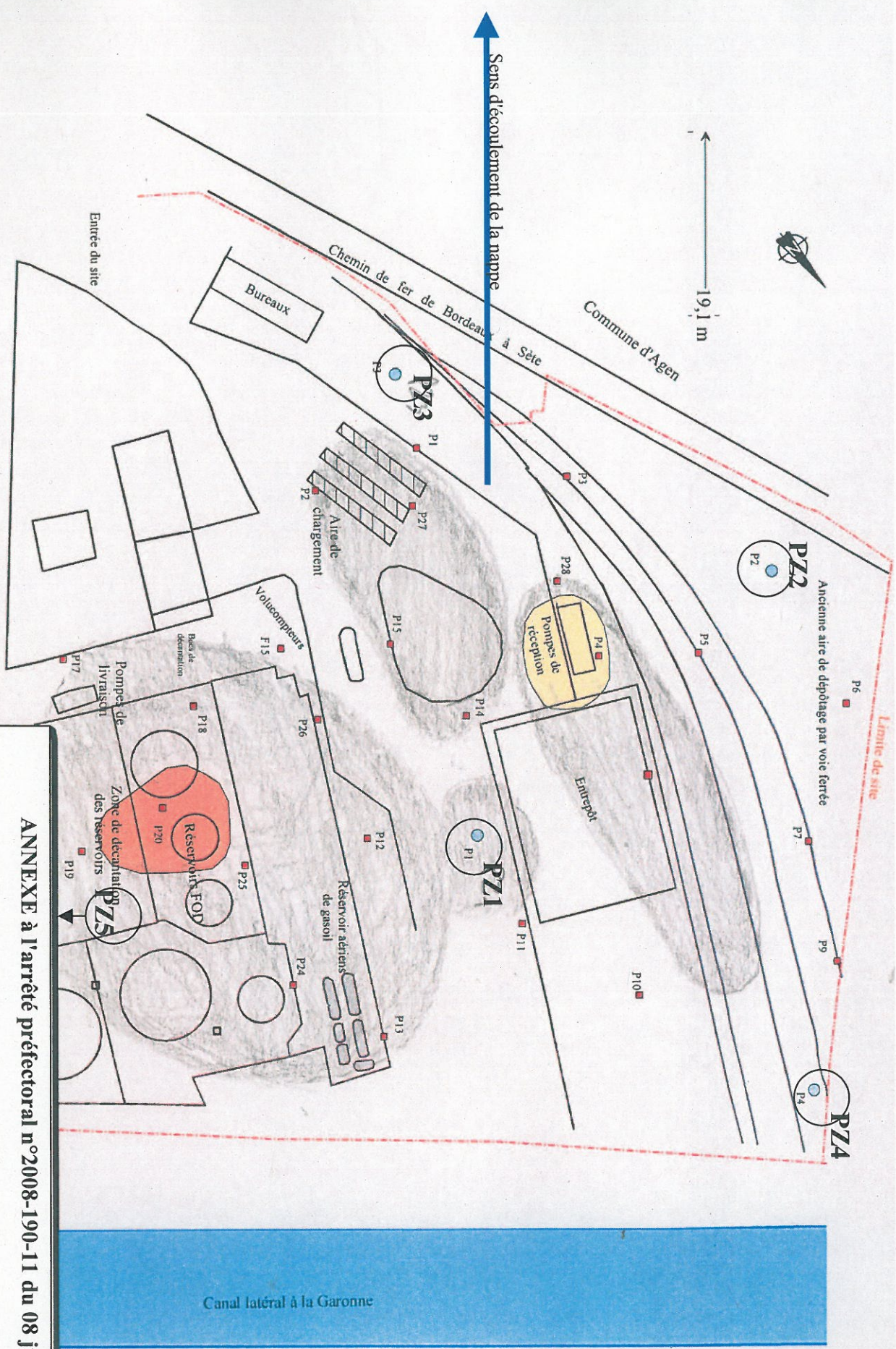


- Sondage du 03/04/02
- Source sol superficielle (0 à 0,5 m)
- Source sol plus profonde (1,5 à 3 m)
- Limites approximatives des sols à dépolluer



ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°2008-190-11 du 08 juillet 2008

Ancien dépôt de produits pétroliers SHELL 47 Bon Rencontre
Plan dressé à partir de la figure 9 du rapport ICF Environment
n° 05/AIX/004/B - janvier 2006